

Recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1917.

Toutes les opérations dudit exercice, sont closes et les crédits annulés.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance de l'exercice 1917, sont approuvés.

Comptes de l'Aspice

Le Conseil est d'avis d'approuver le compte de Gestion de l'Aspice, comprenant les recettes et dépenses faites dans cet établissement, en 1917.

Chapitres additionnels. Chapitres additionnels de 1918.

Recettes.

Excédent de l'exercice 1917	8609 ⁵⁸
Contrôle électrique 1917	17.40
Contingents communaux 1917	16902 ⁸⁹
Service vicinal 1917	4356.50
Chiens 1917	748. .
Contingents communaux 1916	9842 ⁰⁷
Service vicinal 1916	2127 ⁹⁵
Chiens	706. .
Contingents communaux 1915	4998.01
Service vicinal 1915	1408.83
Chiens 1915	560. .
Case vicinale 1914	183.23
Visite des Viandes 1914	57.50
Chiens 1914	198. .
Subvention de l'Etat pour les Pompier	64.51
Total	50798.17

Dépenses.

Travaux sur chemins vicinaux	5034 ⁵⁸
Emploi des trois trimestres d'arrérages du legs	
Parras par M ^e Binon avant la délivrance des titres 10 Mai 1918 mandats à la V ^e de l'Aspice	400. .
Repos	5434⁵⁸

Repos		5434 ⁵
Emploi de la Subvention de l'Etat pour les ^{Sommes}		645
Entretien matériel incendie et équipement		311.3
Secours de Guerre		2000.
Mémoires impayés des exercices antérieurs		2050.
Rappel d'indemnité de vie chère au Secrétaire ^{sept. 1917 - Dec. 1917 inclus}		20.
Réfection de la Quille aux Cordiers		500.
Subvention à la caisse des Ecoles		700.
Frais d'accouchements des Indigents (30 ^t chacun)		420.
Gratification au cantonnier - Chef		50.
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour les ^{consultations des indigents}		100.
Entretien de la Mairie		400.
Chauffage des Ecoles et Mairie		3400.
Gratification au porteur de dépêches		50.
Sub ^{ac} à l'œuvre de la cocarde au Souvenir		30.
Sub ^{ac} à l'œuvre des mutilés des Armées		50.
Sub ^{ac} à l'œuvre des pupilles de la Nation		50.
Sub ^{ac} à l'œuvre des pupilles de l'école		50.
Assistance aux Vieillards		1500.
Frais d'éclairage électrique et matériel		250.
Dépenses des commissions arbitrales		60.
Aide aux écritures de la Mairie		700.
Dépenses imprimées		2500.
Plus value des impositions extraordinaires		7837.22
	Total	28527 ⁶⁴

Recettes	50778 ¹⁷
Dépenses	28527 ⁶⁴

Excédent 22250⁵³

Budget primitif. Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1919.

La voir:

Traitement du Secrétaire de la Mairie	2160.
Frais de Bureau de la Mairie	726.
Imprimés à la charge des Communes	30.
Conservation des Archives	50.
Frais des Registres de l'Etat civil	190.
Abonnement au Journal Officiel	4.

A Reporter 3.120

Reprise	
Abonnement au Bulletin des lois	3120.
Frais de confection des rôles	6.
Frais de Chauffage du Bureau de la Genèderie	70.
Traitement du Receveur municipal	60.
Traitement du Gardien-Champêtre	1727.
Dotations de la Prieure	1500.
Télégraphe Allocation au porteur de dépêches	700.
- id - à la Receveuse des Postes	300.
Abonnement au Journal des Maires	5.
Constatation des Décès	30.
Allocation à la Société de tir	"
Timbre des Mandats de paiement	"
Salaires du Garde-Bambou Michou	30.
Caisse d'épargne	100.
Timbre des compt. et Registres de la compt. Calc.	"
Annuaire du département	5.50
Tiroirs de famille	10.
Secours aux réservistes et à leurs familles	100.
Entretien de la Mairie	300.
Entretien et clôture des Cimetières	300.
Contribution sur les biens et revenus communaux	130.
Apprentissage de métiers	125.
Maternités d'Enfants	68.
Reversement du Bureau de Bienf. Regt Bourrier	700.
Entretien des Bâtimens communaux	100.
Chaussures aux enfants des Ecoles	100.
Entretien des fontaines, puits, mares	150.
Assurance des bâtimens communaux	80.
Entretien et remontage de l'horloge	100.
Allocation aux Sapeurs-Sompiers	200.
Entretien des pompes à incendie, accessoires et équipement	100.
Assurance des Sapeurs-Sompiers	20.
Contingens de la Commune, pour les enfants assistés	100.
Contingens de la Commune pour les Aliénés	1100.
Dépenses d'assistance médicale gratuite	300.
Petites opérations chirurgicales	50.
Dépenses d'assistance aux Vieillards et Hospitalisés	3000.
Vaccination gratuite	300.
Evacuation de la prairie des Isles	"

A Reporter 17486⁵⁰

A Report - _____		17486 ⁵
Assistance médicale gratuite par les Gardiens		75.
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique		250.
Inspection sanitaire des tueries et des viandes		345.
Retraites ouvrières (contingent de la commune)		50.
Assistance aux familles nombreuses et secours		1200.
- id - aux femmes en couches		200.
Assurance des Employés municipaux		90.
Allocation à la fanfare		"
Secours temporaire aux Indigents		200.
Subvention à la Société de secours mutuels		250.
Frais de Bureau - id -		50.
Assurance à la fédération nationale des fautes lourdes commises par les 3 ^{es} inspecteurs		10.
Frais de contrôle énergie électrique		20.
Frais d'éclairage électrique et matériel		200.
Entretien des écoles publiques		500.
Indemnités de résidence aux Instituteurs et Instituteuses		250.
Indemnités de logement aux Inst ^{rs} et Inst ^{cs}		2050.
Chauffage des classes et Mairie		1800.
Mobilier, scolaire et matériel, d'enseignements		150.
Salaires de l'aide de l'école maternelle		720.
Registres et imprimés à l'usage des Ecoles		20.
Indemnités de chauffage aux Inst ^{rs} et Inst ^{cs}		210.
Achats de livres de prix		200.
Subvention à la Caisse des Ecoles		250.
Fournitures aux élèves des Ecoles		800.
Suppléments de traitement au personnel enseignant		3950.
Médailles et livrets pour prix		50.
Subvention à la société mutuelle scolaire		100.
Emploi du legs Farra -		1141.
Aide aux écritures de la Mairie		1200.
Entretien des Quai, quais et places publiques		1400.
Eclairage des Quai, quais et places publiques		3400.
Enlèvement des Paves et immonduces		3500.
Indemnité aux voyer communal		600.
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine		3400.
Entretien des chemins ruraux		1000.
Salaires des Cantonniers des chemins vicinaux		1500.
Entretien des chemins vicinaux		1845.
Dépenses diverses		100.
Frais généraux		100.
Contingents affectés aux chemins de G ^{des} communica ^{tion} et d'intérêt commun		4417.

A Report 55379⁵

Repos	55279.50
Dépenses des Commissions arbitrales	60.-
Fête nationale et autres fêtes	1500.-
Recensement par le Contrôleur	150.-
Honoraires de l'Architecte, Géomètre	400.-
Secours de Guerre	2000.-
Retraites ouvrières, Secrétaire Adjoint,	720.-
Portage de la Mairie	180.-
Dépenses imprimées	3000.50
Total	67390.-
Recettes étant de	30288.-

Il reste à pourvoir à un déficit de 33102.-
 Vu la loi du 5 Avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes et justifiées
 Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 33102 représentant 81,9 additionnées au principal des quatre contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Traitement
du Garde Champêtre.

Le Conseil municipal.
 Vu les lois des 31 juillet 1867, et 5 Avril 1884.
 Délibère ce qui suit:
 Il est voté une imposition extraordinaire de 3 centimes 71 centièmes par franc, au principal des contributions, pour le traitement du Garde Champêtre de la Commune et. Couray. pour l'année 1919.

Budgets vicinaux

Le Conseil municipal.
 Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.
 Vu les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur.
 Vu l'arrêté de mise en demeure de Monsieur le Préfet, en date du 15 Mai 1918.
 Considérant qu'il y a intérêt à entretenir

dans un bon état de viabilité les chemins de Grande communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par Monsieur l'Agent Voyeur, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal, des recettes et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux, pendant l'année 1919.

Budget primitif Recettes et dépenses 7.962⁺
Chapitres additionnels - id - 8076⁺

Impositions extraordinaires M. le Maire présente au Conseil, le tableau des annuités à payer, pendant la dite année, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

Le Conseil décide que les impositions extraordinaires, à comprendre dans les rôles généraux de 1919 seront les suivantes :

- 9 centimes pour remboursement de 53.300⁺, autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902 (Egouts)
- 3 centimes, pour remboursement de 12333⁺33 autorisé par arrêté du 5 Mai 1903 (Ecoles)
- 10 centimes pour remboursement de 63.789⁺65, autorisé par arrêté du 10 avril 1907. Cimetières.
- 4 centimes 30 pour remboursement de 27.666⁺ autorisé par arrêté du 12 Mars 1908 (Ecoles).

Memoires impayés M. le Maire propose qu'un crédit des exercices antérieurs, de 2050⁺, soit inscrit au Budget additionnel de 1918, pour assurer le paiement des mémoires restant dus des exercices antérieurs :

Savoir :

Travaux de couverture et plomberie	607 ⁺ 56
Travaux de Menuiserie (Emery) —	123 ⁺ 11
Travaux de Maçonnerie (Sivier) —	69.20
Travaux de Serrurerie (Grégoire) —	324.80
Travaux de Menuiserie (Chévenin) —	192.47

A Reporter 1317⁺11

	Repos	1317.14
Travaux de Serrurerie (Barroy)	_____	160.81
Travaux de Couverture et plomberie (Gaiillard)	_____	561.36
Grands ports d'indigents	_____	12.40
	Total	2051.71

Le conseil se connaît que les dépenses restant à payer, ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées, sur l'article 7, du chapitre additionnel de 1918.

Assistance aux femmes en couches
Fixation
du taux de l'allocation journalière.

M. le Maire expose que le Conseil municipal est appelé, à sa présente session, à fixer le taux de l'allocation journalière à servir aux bénéficiaires de la loi du 7 juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches.
Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à 0.75, le taux de l'allocation journalière, à servir aux personnes admises à l'assistance.

Assistance aux familles nombreuses
Fixation
du taux de l'allocation mensuelle.

M. le Maire invite le Conseil municipal, à fixer le taux de l'allocation mensuelle à servir aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses.
Le Conseil, après délibération, fixe le taux de l'allocation mensuelle à 6.50.

Cartonnement

Le Conseil désigne M. M. Olivier, Régis Girard, Baroque, Membres de la Commission chargée de la Répartition du produit des Recettes du Cartonnement des Groupes, et du remboursement des frais avancés par la Commune.

Assistance aux femmes en couches

Admises en 1^{ère} partie. M. M. Diendonné, Buzal et Fouastel.
Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

(Signatures)
Olivier, Régis, Girard, Baroque, Diendonné, Buzal, Fouastel.

Session d'Avril 1918

Convocation.

Mardi 13 Août 1918

Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 18 Août, à 9 heures du matin
à la Mairie, pour la tenue de la session
d'Avril.

Le Maire.

A la Mairie

Le Maire, le dimanche 18 Août, à 9 heures du matin
le Conseil municipal d'Avril, régulièrement
convocqué, s'est réuni dans la salle
de ses séances, sous la présidence de M. Es-
postolle, Maire, pour la tenue de la session
ordinaire du mois d'Avril.

Sont présents: M. M. Espostolle, Maire, Char-
ton, Egros et joint, Olivier, Grégoire, Jean-
Marie.

Sont absents: M. M. Escour, Pacary, -
Eroque et M. M. Doua, Lrouvé, Bisson,
Feltier et Augustin Paul, Mobilisés.

M. Gerard a été désigné pour remplir
les fonctions de secrétaire; puis il don-
ne lecture du procès-verbal de la précédente
séance, lequel est adopté sans observation.

M. le Maire communique au Conseil, une
lettre de la Commission administrative
de l'hospice de Chânage, et par laquelle
il réclame qu'en raison de non paiement
des loyers dus à cet établissement, celui-ci
se trouve dans l'impossibilité de faire face
aux dépenses ordinaires et indispensables
du conseil.

Considérant que le déficit constaté sur l'exer-
cice 1918 provient de recettes dues non
recouvrées.

Emprunt
de l'Hospice

Autorise la commission administrative à contracter, au Crédit financier, un emprunt de 20000 F, à la condition que cet établissement déposera des titres de rentes, comme garantie, ne laissera prendre une hypothèque sur sa propriété de Paris, et que la Commune ne sera pas responsable dudit emprunt. (Voir à la suite)
 M. le Maire expose au Conseil que M. Bureau Navilla, propriétaire au château de Camuy, se fait don à la Commune de 150 stères de bois, et de 1000 fagots, pour servir de stock cet hiver, lorsque le charbon fera défaut.
 L'Assemblée est unanime à exprimer ses chaleureux remerciements à M. Bureau Navilla et décide qu'un extrait de cette délibération lui sera remis, à titre de reconnaissance.

Remerciements
 à M. Bureau Navilla

—

Nouveau traité
 des Pompes funèbres

—

Traitement du
 cantonnier Richard

—

Le chat de charbon
 pour les écoles.

—

Diverses
 communications

—

Le Conseil a journa la décision à prendre concernant un nouveau traité de pompes funèbres.

Le Conseil décide que le traitement mensuel du cantonnier Richard sera porté à 165 F à partir du 1^{er} Septembre prochain.

Le Conseil décide de régler une fourniture de charbon faite par M. Courvillon, M^{re} de charbon de Casay, Fico Honnion le Préfet, en raison des circonstances spéciales dans lesquelles ces achats sont faits, administrativement et non commercialement, de dispenser la Commune de marcher, d'Enregistrement jusqu'au règlement de 11 tonnes 10 de houille à 5 F l'une soit le somme de 577 F 40, et des achats prochains destinés au chauffage, pendant l'hiver, des écoles autant que lesdits achats n'auront aucune forme commerciale, comme dans le cas présent.

Acte est donné à M. le Maire de la communication de la lettre de M. Guillet, Délégué cantonal.

et du Rapport ^{du maire} qu'il a fait sur l'Entreprise
 Chobie, Société de Travaux publics, adjudica-
 taire à Orsay et un lot des chemins de fer de
 l'Etat; ayant fait élection de domicile Rue
 Réaumur 101, à Paris, cette société a payé
 sa patente à Paris, jusqu'à fin Décembre 1914.
 En effet, il était admis que la patente se payait
 au siège social. Sur ma protestation, en Décem-
 bre 1914, dans laquelle j'ai fait valoir que
 si la Société a bien son siège social à Paris,
 d'un autre côté, ses bureaux, ses chantiers
 ses écuries, se trouvent sur le territoire
 d'Orsay, que les ordres de service étaient
 remis à son administrateur délégué, et
 que par conséquent, le vrai siège de la
 Société était Orsay.

Le Directeur des contributions directes
 le Contrôleur se sont opposés à ma thèse,
 et pour les années 1915, 16 et 17, ils im-
 posèrent à Orsay, la société de Travaux
 publics, malgré ma protestation.
 De ce chef, il est rentré dans la caisse com-
 munale

Services

Années.	Dispositions établies sur	Perceptions totales	Quotepart communale
1915	500.000 ⁺	4742 ⁺	1803 ⁺ 62
1916	225.000 ⁺	2214 ⁺	833 ⁺ 40
1917	328.700 ⁺	3215 ⁺	1233 ⁺ 85
<hr/>		<hr/>	<hr/>
Total	1053 700	10 271 ⁺	3871 ⁺ 87

Il appartiendra, pour les travaux res-
 tants à exécuter, au Conseil municipal et
 au Préfet de répartir ces, et d'appeler l'attention
 du Contrôleur des Contributions directes,
 sur le nouvel Entrepreneur, de manière
 si ce que la Commune ne perde pas le
 bénéfice de cette patente.

Il reste à exécuter sur Orsay pour
 500.000⁺ de travaux, et comme après la
 Guerre la patente sera de beaucoup plus

élevée, c'est donc une somme de 2 à 3000^f qui serait ainsi négligée.

Assistance
aux femmes en couches.

Femme Solgnant, sans ressources, ayant son domicile de secours à Orsay, son mari mobilisé Admise en 1^{re} partie.

Assistance
aux familles nombreuses.

Beyte et Bernard, 1^{er} Réfugiés, admis en 2^e partie.

N^o Egnas Marie demeurant depuis plus d'un an, Rue de Ezère N^o 20, à Orsay, ayant par conséquent acquis un nouveau domicile de secours, admise en 1^{re} partie.

Il est procédé à trois tours de scrutin, sur l'admission de l'enfant Dhont et dont les résultats ont été : Pour 3 voix. Contre 3 voix. La voix du Président étant prépondérante, et M. Agostolle ayant déclaré avoir voté pour l'admission proposée, Admis en 1^{re} partie.

Citations.

Ordre du régiment N^o 295.

Le Lieutenant Colonel Tallé, commandant le 8^e Rég^t d'Inf^{ie}, cite à l'ordre du régiment le militaire dont le nom suit :

Fournier Maurice, soldat de 2^e classe à la C. M. 5.

Soldat plein de courage et d'entrain qui s'était déjà signalé le 21 Mars 1918, lors de l'attaque ennemie du 10 Mai, a servi sa pièce avec beaucoup de sang-froid, malgré un violent bombardement.

Le 12 Mai 1918 Le Lieutenant Colonel Signé Tallé
Ordre Général N^o 16.

Le Général commandant le Groupe d'armées de réserve cite à l'ordre de l'armée, l'archer Georges, Le Lieutenant de la 5^e B^{ie} du 40^e Rég^t d'A. E. G. F.

Dans une région fréquemment bombardée, a été pour ses hommes d'un bel exemple d'énergie et de sang-froid, s'est toujours dépensé sans compter. A été tué en mission, le 31 Mai 1918.

Au G. G. le 31 Mai 1918.

Signé: Turjolle.

Ordre N° 15 du 12^e Groupe de Chasseurs.
Le lieutenant colonel Du Loquat commandant le 12^e Groupe de 1^{er} Bataillon de chasseurs à pied. Cite à l'ordre du 12^e Groupe, le chasseur dont le nom suit:

Ebrien Adrien, chasseur Cie Marroc. 120^e.
B. C. P.

A l'attaque du 30 Mai 1918, faisant partie de la première vague, s'est porté à l'assaut avec un élan admirable, malgré le feu des mitrailleuses ennemies. Excellent chasseur, brave et dévoué.

Signé: Du Loquat

Emproun de
L. Guspice
(suite)

Rapport de M. le Maire, par lequel il expose que la situation financière de cet établissement, s'est trouvée très critique, il y a quelques années; il met sous les yeux du Conseil, une note du percepteur, en date du 14 Avril 1914, de laquelle il résulte, que la situation financière au fin l'exercice, reportée au budget supplémentaire, de l'exercice suivant se réduisit,

- avoirs -

Exercice 1909 reporté au budget supp ^{le} 1910	à 1483 ⁵⁷	excédent de dépenses
1910	- id -	1911 = 4778 ⁸⁷ Excédent de recettes
1911	- id -	1912 = 14818 ²⁹ - id -
1912	- id -	1913 = 15022 ⁸⁸ - id -
1913	- id -	1914 = 21820 ³⁰ - id -

Pendant la même période, y compris cependant l'année 1915, il a été versé aux œuvres et assistance, de prévoyance sociale de guerre par le hospice, une somme totale de 22160⁰⁰.
1914 reporté au budget supp^{le} de 1915. 4044²⁰
1916 - id - de 1916. 6860⁵⁰

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et les Membres présents ont signé

Le Maire
Turjolle
Voyle
de Girard

273

Session de Novembre

1918

Convocation.

Le mardi 5 Novembre 1918.
Convocation du Conseil municipal,
pour le Dimanche 10 Novembre, à
9 heures du matin, à la Mairie, pour
la tenue de la Session de Novembre.
Le Maire.
Albert Leloy

Le dimanche 10 Novembre, à 9 heures
du matin, les Membres composant
le Conseil municipal d'Essey, se sont
réunis à la Mairie, sous la présidence
de M. Epistolle, Maire.
Présents: M. M. Epistolle Maire,
Eccœur, Grégoire, Girard et Hojelle
Absents: M. M. Charton Egros et
Olivier excusés, Lacoury, Euroque.
Mobilisés: M. M. Dreux, Bissou,
Enouvé, Feltier, Agassant Saul.
Après avoir déclaré la séance ouverte,
M. le Maire invite le Conseil à nom-
mer un secrétaire. M. Girard est
élu. Il donne lecture du procès-
verbal de la précédente séance qui
est adopté sans observation.
Apprentissage. M. le Maire rappelle au Conseil
qu'aux termes de l'art. 7. du testa-
ment de M. Archange, le Conseil
doit émettre un vote pour la dési-
gnation d'enfants de familles
pauvres à admettre à l'apprentis-
sage gratuit.
Le Conseil, après avoir entendu

Apprentissage
gratuit

La lecture dudit article, en vertu duquel
une somme de 125^{fr} est destinée à payer
chaque année l'apprentissage d'une
jeune fille, et d'une somme de 200^{fr}
pour les deux ans pour payer l'appren-
tissage d'un garçon.

En la liste des inscriptions reçues et
portant les noms de :

Garçons.

Ebrousse Louis, née le 14 février 1905.
Filles.

Solais Marie. Enin, née le 4 Dec 1903.
Chappuis. Stange née le 14 juillet 1905
Bernard Gabrielle née le 12 janvier 1905
Rogier Marie née le 5 avril 1905
Francis Madeline née le 14 Oct. 1905
Note.

Garçons — Filles.

Ebrousse Louis. & via Chappuis Stange. 5 via
Ebrousse Enin et Chappuis Stange en
désigné, à l'unanimité désignée à l'unanimité
pour payer l'apprentissage
l'apprentissage gratuit.

Propositions
pour les Répartiteurs.
En la loi sur l'organisation mu-
nicipale, portant article 61, que
le Conseil municipal dresse chaque
année, une liste contenant un nom-
bre de noms double de celui des Ré-
partiteurs à nommer.

Citadines.

De la Commune.

M. M. Olivier, Girard, Génétair,
Grégoire, Assant Paul, tous propriétaires
Hors la Commune. M. M. Echantre, à

Talaiseau, Guillemin Cheiphile cultivateur.
à Talaiseau, Hise Paul, fermier à Gif.
Sapote cultivateur à Villejossin
Suppléants.

De la Commune : M. M. Touffary, Mes-
nier, Évoque Alexis, Dosgeois Charles,
Charbon-Légros, Eicheur Eugène, tous
propriétaires.

Hors la Commune : M. M. Mesli' cultivateur
à St-Jean de Beauregard, Duquie Louis
cultivateur à Dures; le commandant
Deauvois, Bentiv à Dures.

Service médical
gratuit

Le Conseil approuve les change-
ments apportés par la Commission
d'Assistance, à la liste du ser-
vice médical de 1918.

A ajouter A retrancher

M ^o Durava 73 ans	14	Delabaie 15 ans
M ^o Hoericy 64 ans	31	Sabrousse Gustave
Sabrousse jeune	39	É. Robellec Jean
É. Robellec	18	Dugal Maurice
Jaris Gabrielle 9 ans	59	Cardon

Arrête au chiffre de 58 le nombre
des personnes qui bénéficieront
du service médical gratuit en 1919.
Vote en conséquence la somme
de 174⁺ plus 50⁺ pour les petites
opérations chirurgicales.

Traité
des Pompes funèbres

M. le Maire donne lecture du
projet de nouveau traité avec
la société des Pompes funèbres,
ayant son siège social, 1 Boulevard
Richard Lenoir N^o 66, à Paris,
Le Conseil après avoir entendu
cette lecture, à l'unanimité, au-
torise M. le Maire à signer le dit
traité, pour une durée de trois années

Orchères ménagères M. le Maire communique au
 Marché de Qué-à-Qué. Conseil un marché de Qué-à-Qué, qu'il
 a passé avec M. Gabriel, Entrepreneur
 à Orsay, pour l'enlèvement des boves,
 orchères ménagères et non industrielles
 et herbes provenant du nettoyage des
 trottoirs, à faire en 1919. Le prix
 de cet enlèvement est fixé à 3.500^f.
 Le Conseil l'approuve dans tous
 son ensemble, et invite M. le Maire
 de le soumettre à l'approbation
 de Monsieur le Préfet.

Lettre Guillaud Le Conseil ajourne sa décision à
 prendre au sujet de la demande
 Guillaud.

Quête pour la cantine ^{seculaire} Le Conseil décide qu'une quête sera faite
 à domicile, par les enfants des écoles,
 au profit de la cantine ^{seculaire}.

Étrennes du facteur Le Conseil décide d'allouer 10^f d'étrennes
 au facteur qui dessert la Mairie, cette
 somme sera mandatée sur le crédit des
 dépenses imprimées du Budget pri-
 mitif en cours.

Achat de chaussures pour les enfants des écoles. M. le Maire fait observer au Conseil.
 qu'en raison des hostilités, il y a une
 forte majoration sur les prix des
 chaussures, achetées tous les ans, pour
 les enfants des écoles, et que par voie
 de conséquence, le crédit voté au Bud-
 get est insuffisant.

Le Conseil.

Considérant que cette dépense est ur-
 gente et indispensable.

Vote à cet effet, une somme de Cinq
 cents francs, destinée à couvrir les frais

Cantonnier d'achat des chaussures dont il s'agit
 Sacheny. Le Conseil donne un avis favorable à la
 demande du cantonnier Sacheny, qui
 devra reprendre cet emploi qu'il occu-
 pait avant la mobilisation. Son traite-
 ment sera de 175^f par mois.

10: du traitement
du percepteur.

Le Conseil est d'avis de supprimer le
10: du traitement de M. Morand, percepteur
à partir de sa nomination dans la Com-
mune, se réservant la faculté de le réta-
blir, lorsqu'il aura constaté les services
rendus par ce fonctionnaire.

Assistance
aux familles nombreuses

Admise en 1^{re} partie, une allocation
mensuelle supplémentaire pour
l'enfant Dieudonné Anna Marie Mathabie
née à Orsay, le 27 sept. 1918 fille de
M^{me} Dieudonné déjà inscrite sur la
liste d'assistance aux familles nombreuses

Assistance
aux vieillards, infirmes,
incapables.

Citations

Citation à l'Ordre de l'Armée.
Le Général Commandant la 1^{re} Armée, cite
à l'Ordre de l'Armée.
M^{le} Coussot Alexandre Etienne M^{le} 6493,
chasseur de 2^e classe, à la 4^e Cie du 26^e VB^e de
de chasse à pied. Très bon chasseur qui
s'est fait remarquer par son sang-froid
dans l'exécution d'une patrouille; blessé
par une balle, a refusé d'aller au poste
de secours, pour rester au près de ses ca-
marades. Une citation antérieure.

Le Général de division. Delchery.
Le Lieutenant Colonel Jacquard C⁴
le 20^e Rég^t d'Inf^{ie}, cite à l'Ordre du
Régiment Robelet Faet, soldat de la
2^e Cie M^{le} 1398.

Très bon soldat francardier. Au front
depuis le début de la campagne. A fait
preuve de courage et de dévouement, so-
ignant les blessés sur un violent bombardement

Nomination
des délégués, pour
la Révision de la liste
électorale -

Conformément à la loi en vigueur, le
Conseil municipal nomme M. Olivier
pour faire partie de la Commission

chargée de dresser la liste des électeurs en 1919.
et M. M. Ecuere et Ecuoque. Membres de la
Commission chargée de juger les réclama-
tions qui pourraient se produire.
Après lecture faite, les Membres présents
ont signé.

Le Secrétaire
A. Girard

Session de Février. 1919

Convocation.

Le mardi 11 Mars 1919.
Convocation du Conseil municipal pour
le Dimanche 16 février, à 9 heures du ma-
tin, à la Mairie, pour la tenue de la
session de février.

Le Maire.

Le dimanche 16 février, à 9 heures du
matin, les Membres du Conseil municipal
d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous
la présidence de M. E. Apostolle, Maire
pour la tenue de la session ordinaire
du mois de février.

Sont présents: M. M. E. Apostolle Maire,
Charbon-Egrets Adjoint, Olivier, Ecuere
Racary, Deux Girard.

Sont absents: M. M. Grégoire, Horyelle,
Ecuoque, et M. M. Grouvé, Bisson,
Feltier et Agassant Paul Mobilisés.

M. Girard a été désigné pour remplir
les fonctions de Secrétaire, puis il donne
lecture du procès-verbal de la précédente

M. Dreux.

Gospice.

séance, lequel est adopté sans observation. M. Dreux étant démissionnaire, le Conseil est d'avis qu'il reprenne son titre d'Administrateur de la Commission de l'Hospice, ayant été suppléé dans cette fonction, pendant son absence, par M. Ecaud, Membre du Conseil municipal.

Noms des Près.

Le Conseil ajourne la décision à prendre à ce sujet. Et est d'avis que les Membres composant la Commission des chemins lui fassent des propositions.

Quête

au profit de la cantine scolaire

La quête faite, au profit de la cantine scolaire, en Décembre dernier, a produit 293^{fr} 30. Le Conseil adresse ses remerciements, aux généreux donateurs.

Monument funèbre pour les soldats, morts pour la France.

En souvenir des soldats, morts pour la France, le Conseil décide la construction d'un monument funèbre dans le nouveau cimetière d'Orsay. Un projet sera demandé à l'Architecte de la Commune.

Assistance

aux familles nombreuses.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'Assistance des familles nombreuses, concernant les veuves Genet et Sautereau. Sans ressources. Admises en 1^{re} partie.

Assistance

aux femmes en couches

avis favorables pour l'admission en couches, des personnes désignées ci-dessus, qui se trouvent sans ressources. Sont admises en 1^{re} partie

M^{me} Veuve Sautereau - Solixène, Durand, Bourquin, Brunefoi, Guillard. La demande de M^{me} Sournes est ajournée jusqu'à ce que celle-ci ait justifié et un domicile continu dans la Commune. A la majorité, la demande de M^{me} Dub-tier sa femme, est rejetée, attendu qu'elle ne se trouve pas dans une situation indigente.

Citations.

Le Lieutenant-Colonel Matter, commandant
l'Infanterie de la 39^e Div. cite à l'ordre de la
1^{re} Brigade N^o 83/10

Rivet Armand, Caporal à la 11^e Cie du 156^e
Rég^t d'Inf^{ie} N^o 11^e 9110.

Excellent grade. Exemple d'énergie et de
courage au feu. Blessé très grièvement,
et enterré par un obus, a fait l'admira-
tion de ses hommes, en se passant lui-
même, se acceptant qui a pu insistan-
ce d'aide d'un camarade, et ne pré-
senter aucune plainte, jusqu'à sa mort,
malgré les souffrances qu'il endurait.

Le Lieutenant-Colonel Signé: Matter.

Le Lieutenant-Colonel de Bonnault com-
mandant le 2^e Rég^t d'Artillerie, cite à
l'ordre du 1^{er} Régiment, le canonnier —
Robert Maurice, de la 7^e Batterie.

Excellent canonnier, ardent et toujours
témoigné d'une belle tenue au feu. Vient
encore de donner des preuves de sang-froid
au cours des batailles, de la batterie
en période d'offensive, notamment
le 14 Octobre, en maintenant ses deux
chevrons pour les obus qui visaient de
blesser l'un d'eux. Le Lieutenant-Colonel
commandant le Régiment Signé: Martin.

Le Lieutenant-Colonel Commandant
le 43^e Rég^t d'Inf^{ie} cite à l'ordre du
Régiment...

Le Sergent Fieur Georges, de la 2^e Cie de
Mitrailleuses, pour le motif suivant:
Chef de section de Mitrailleuses, très
brave et très vaillant au feu. Le 12 Juin
1918, soumis à un tir de préparation
d'Artillerie, des plus violents, a
contribué à enrayonner une attaque
ennemie, en mettant en action, ses
3 pièces, au moment propice.
Aux armées le 6 juillet 1918. Signature illisible

Fait et délibéré en séance les jours, mois
et au ci-dessus.

a la halle
O. Grand
Droux
Olivier
Secours

Séance du 16 Mars 1919.

Convocation.

Dimanche 14 Mars 1919.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 16 Mars, à 9 heures, à la
Mairie, à l'effet de désigner la Posière de
1919.

Le Maire.

a la halle

Le dimanche 16 Mars, à 9 heures du soir,
le Conseil municipal s'est réuni à la
Mairie, lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Euprostolle Maire.
Présents M. M. Euprostolle Maire, Charles Legros
Adjoint, Olivier, Droux, Secours, Grégoire, Girard
Hayelle, Euroque.

Le Conseil étant composé comme il est dit
ci-dessus, et assisté des personnes no-
tables qui, convoquées, à la date du 14
Mars, présent mois, ont répondu à
l'appel de leur nom et qui sont :
Capicida curé, Simon notaire, André Docteur, Duvinier,
Forné Laillet Baron Rivois percepteur, Hérier Oervée
Jouffroy, Carbillet

Après avoir entendu la lecture de
l'article 6, du testament de M. Archangé
relatif à l'élection de la Posière, de